

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°45-2023	FINANCES – MARCHE EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX ET LOCAUX ASSOCIATIFS – LOT n° 1 VRD - Terrassement Avenant n° 1 avec la société GUILLOTEAU TP
-----------------------	---

Le Maire de Mésanger,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 modifié par la loi n° 2011-94 du 25 janvier 2011- article 32 et modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011- article 79 et L2222-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2020 ;

Vu l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la délibération n° 23.5.7 du 17 juillet 2023,

Considérant la plus-value suivant le devis pour la détection de réseaux enterrés sur site,

DÉCIDE

Article 1. De signer avec la société GUILLOTEAU TP, dont le siège se situe La Pâquerie – La Chapelle Saint Sauveur – 44370 LOIREAUXENCE, l'avenant n° 1 du lot n° 1 du marché Extension des ateliers municipaux et locaux associatifs souscrit avec cette société.

Article 2. Que cet avenant a pour objet d'intégrer des travaux complémentaires représentant une plus-value de 653 € HT.

Article 3. Que sa teneur est :

Montant initial du marché :	57 938 € HT
Montant de l'avenant en plus :	+ 653 € HT
Nouveau montant du marché :	58 591 € HT

Article 4. De charger le comptable public de l'exécution de la présente décision.

Article 5. La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et un extrait sera publié sur le site internet de la Ville. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors d'une séance prochaine en vertu de l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

Mésanger, le 06 novembre 2023

Décision publiée le :

Décision notifiée le :

Nadine YOU
Maire de MESANGER

